



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

**ZIMBABWE**  
***Élections législatives***  
***de juin 2000***

*une campagne marquée par la stratégie de la terreur*

index AI : AFR 46/014/00

!  
*ÉFAI*  
!

**ZIMBABWE**  
**Élections législatives de juin 2000**  
*une campagne marquée par la stratégie de la terreur*

**SOMMAIRE**

<b>Introduction</b>	<i>page 2</i>
<b>Les exécutions extrajudiciaires et les atteintes à la liberté de réunion et d'association</b>	<i>page 3</i>
<b>Actes de torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants</b>	<i>page 4</i>
<b>La liberté d'expression et les défenseurs des droits humains</b>	<i>page 6</i>
<b>La question de l'impunité et l'obligation de rendre des comptes</b>	<i>page 7</i>
<b>Un climat d'intimidation avant les élections</b>	<i>page 7</i>
<b>Recommandations</b>	<i>page 8</i>

## **Introduction**

Amnesty International est vivement préoccupée par les informations qui ne cessent de lui parvenir concernant les très nombreuses atteintes aux droits humains qui auraient été commises au Zimbabwe depuis le mois de mars 2000. Soucieuse d'en savoir plus, l'Organisation a envoyé des délégués sur place afin qu'ils enquêtent sur ces informations. Le présent document contient leurs premières conclusions.

Dans le cadre des efforts inlassables déployés par l'Organisation en vue d'œuvrer avec les Zimbabwéens pour le respect des droits humains dans ce pays, les délégués d'Amnesty International ont rencontré plusieurs responsables gouvernementaux, des représentants de partis politiques et des acteurs de la société civile afin de discuter de leurs préoccupations et des résultats de leurs investigations.

Ces recherches ont permis à Amnesty International de conclure, sur la base d'un certain nombre d'éléments concordants, que les graves atteintes aux droits humains perpétrées dans le pays - notamment les exécutions extrajudiciaires, les actes de torture et les divers autres traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants - ont été commises soit à l'instigation du gouvernement zimbabwéen, soit avec son approbation. Selon toute apparence, il existerait, dans le cadre de la campagne pour les élections de juin, un plan concerté et mûrement réfléchi reposant sur une stratégie claire - à savoir commettre des violations systématiques des droits humains - visant à instaurer une terreur d'État. Les problèmes touchant à la réforme foncière et à ce qui est perçu comme des inégalités raciales, même s'ils constituent des motifs de préoccupation légitimes pour la plupart des Zimbabwéens, ne doivent pas être considérés comme la source des violences à caractère politique qui secouent actuellement le pays.

Les atteintes aux droits humains commises depuis trois mois au Zimbabwe au nom de motivations politiques ainsi que l'impunité totale dont jouissent leurs auteurs posent des questions d'une brûlante actualité, qui doivent toutefois être resituées dans le cadre d'une culture de l'impunité déjà ancienne dans ce pays. Les graves violations et exactions perpétrées au cours de la guerre d'indépendance, entre 1965 et 1980, notamment par le gouvernement de Ian Smith, ont été couvertes par l'amnistie générale qui a accompagné l'accession du pays à l'indépendance. Peu de temps après, la terreur s'est abattue sur le pays lorsque la 5<sup>e</sup> brigade de l'Armée nationale du Zimbabwe a effectué un certain nombre d'opérations militaires dans le Matabeleland, qui se sont soldées par des milliers d'exécutions, de « disparitions » et d'actes de torture. Ces atrocités ont, à leur tour, fait l'objet d'une amnistie en 1988. Dans la récente vague de violences à caractère politique qui a déferlé sur le pays, on retrouve exactement le même phénomène de l'impunité. Le fait que le gouvernement n'applique pas certaines décisions de justice de première importance et que l'indépendance du système judiciaire est menacée aggrave encore le problème de l'impunité.

## ***Les exécutions extrajudiciaires et les atteintes à la liberté de réunion et d'association***

Amnesty International est vivement préoccupée par l'ampleur des menaces et des violences, manifestement orchestrées, qui visent les sympathisants réels ou présumés des partis d'opposition. L'Organisation est parvenue à la conclusion que le gouvernement est complice des auteurs de tels agissements, notamment lorsqu'il ne fait pas protéger par des policiers les personnes en danger et/ou lorsqu'il ne mène pas des enquêtes impartiales, lorsque ses agents sont directement impliqués dans des homicides ou bien encore lorsque certains de ses membres, y compris au plus haut niveau de l'État, lancent des appels oraux à la violence.

Parmi différents cas portés à la connaissance d'Amnesty International, il y a celui de cette jeune personne originaire du village de Mataga (district de Mberengwa, province des Midlands) et membre du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique). La semaine dernière, cette personne, que nous nommerons « A » pour des raisons de sécurité, a reçu la visite d'individus qui, d'après le récit qu'elle en a fait, étaient des sympathisants du *Zimbabwe African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique, le parti au pouvoir) et d'anciens combattants de la guerre d'indépendance (vétérans) des années 70. Ces derniers ont accusé « A » d'avoir rejoint les rangs d'un parti « *qui veut rendre le Zimbabwe aux Blancs* » et ils l'auraient molestée.

« A » a signalé cette agression à la police. Le lendemain, elle et son mari ont vu arriver une foule de 300 personnes qui les ont conduits de force vers un arbre proche. Là, pendant cinq heures, ils ont été « *copieusement frappés* » à coups de machette, de matraque et de manche de hache. On les a également obligés à scander des slogans de la ZANU-PF et à chanter des chants de libération du parti au pouvoir. « A » a affirmé que ce jour-là, de nombreux membres présumés du MDC avaient été conduits contre leur gré de leur domicile sous ce même arbre et contraints de rendre leur carte d'adhérent du MDC ainsi que les tee-shirts et les brochures de ce parti. D'après le récit de « A », cinq policiers qui se trouvaient à une cinquantaine de mètres ont assisté aux passages à tabac sans jamais faire mine d'intervenir.

Évoquons un autre cas qui est celui de Blessing Chebundo, candidat du MDC dans la circonscription de Kwekwe (province des Midlands). Cet homme a dû fuir la ville avec son organisateur de campagne et leurs familles respectives après avoir été la cible de plusieurs tentatives d'homicide et avoir tout perdu, leur maison et leurs biens ayant été intégralement détruits. Blessing Chebundo avait auparavant reçu des menaces lui enjoignant de quitter le MDC. L'un des enfants de l'organisateur de campagne a été hospitalisé pendant une semaine après avoir été battu et abandonné dans une maison en feu.

Blessing Chebundo a raconté, entre autres, qu'on l'avait arrosé d'essence à un arrêt d'autobus le 9 mai. Il avait réussi à se saisir de l'un de ses cinq agresseurs, empêchant ainsi un autre de mettre le feu à l'essence, un geste qui aurait eu pour conséquence de brûler aussi son complice. La police de Kwekwe, pourtant dûment renseignée sur le nom et l'adresse de l'un des agresseurs présumés, a interrogé trois témoins, mais n'a à ce jour, du moins à notre connaissance, procédé à aucune arrestation.

Le 15 mai, Blessing Chebundo se trouvait chez lui lorsque des cocktails Molotov ont été lancés dans sa maison, détruisant celle-ci intégralement. Pour échapper à la mort, Blessing Chebundo a dû poignarder l'un de ses agresseurs, membre présumé du mouvement de jeunesse de la ZANU-PF, et repousser les autres assaillants avec l'aide de jeunes gens du MDC. D'après ses déclarations, Blessing Chebundo a téléphoné à la police alors que la maison était en train de brûler et que les agresseurs étaient toujours à l'extérieur. Les policiers, qui n'étaient qu'à 500 mètres de là, lui ont répondu qu'ils ne disposaient d'aucun moyen de transport. Ils ne seraient arrivés sur les lieux que vingt minutes après que les assaillants eurent été mis en fuite.

La responsabilité de l'État semble directement impliquée dans la mort de deux membres du MDC, Tichaona Chiminya et Talent Mabika, tués le 15 avril près de Buhera (province du Manicaland) après qu'un cocktail Molotov eut été lancé dans leur voiture. Les policiers qui se trouvaient à proximité ne seraient pas intervenus. Par la suite, la police a été informée des noms de deux des auteurs présumés, dont on pense qu'ils appartiennent à la *Central Intelligence Organization* (CIO, Organisation centrale de renseignements), c'est-à-dire les services de renseignements de l'État. À notre connaissance, à ce jour, personne n'a été arrêté, ni aucun témoin interrogé. Amnesty International déplore profondément l'inertie de la police dans ce dossier.

Citons une autre affaire, celle de la mort de David Stevens, membre du MDC et agriculteur à Macheke (Mashonaland-Est), tué le 15 avril sous les yeux d'un témoin. Alors qu'il était venu au poste de police de Murehwa signaler l'enlèvement de David Stevens, cet homme a été enlevé par des vétérans. D'après le récit qu'il a fait à Amnesty International, il a ensuite été conduit dans des locaux appartenant aux vétérans, où il a vu David Stevens couvert de sang et d'ecchymoses. Il a indiqué que tous deux avaient encore été frappés avant d'être jetés dans une voiture et conduits hors de Murehwa. Ils ont été obligés de gravir une colline jusqu'au moment où ils ont déclaré ne plus pouvoir faire un pas ; on les alors ramenés à la voiture. Les ravisseurs ont tué David Stevens à bout portant sous les yeux du témoin. Pour l'heure, il n'a encore été procédé à aucune arrestation.

## **Actes de torture et traitements cruels, inhumains ou dégradants**

Amnesty International est préoccupée par le fait que, dans diverses régions du pays, des sympathisants réels ou présumés de l'opposition, détenus illégalement, ont été victimes de brutalités systématiques s'apparentant à des actes de torture et commises en toute impunité par des sympathisants du parti au pouvoir, notamment des vétérans, avec l'approbation de l'État.

Un certain nombre de faits de cette nature se sont déroulés au cours de la première moitié du mois de mai dans un cabinet médical situé à Budiriro, une banlieue de Harare, et dirigé par le docteur Chenjerai « Hitler » Hunzvi, un chef de vétérans. D'après certaines informations, des personnes soupçonnées d'être en contact avec le MDC auraient été conduites dans ce cabinet pour y être torturées. Le 17 mai, l'une d'elles, qui tentait de s'échapper, a été tuée par un groupe de gens liés, semble-t-il, à la ZANU-PF.

Amnesty International a interrogé plusieurs personnes qui affirment avoir été torturées dans ce cabinet médical. Des spécialistes en médecine légale ayant l'habitude de s'occuper de cas de personnes torturées ont également examiné certaines des victimes. Leurs conclusions concordent avec les méthodes de torture décrites par ces dernières.

Voici, parmi d'autres, le cas de « X » (dont nous ne dévoilerons pas le nom pour des raisons de sécurité), qui a été enlevé dans une rue à 50 mètres du cabinet médical alors qu'il rentrait chez lui après son travail. Il nous a raconté comment cinq personnes, apparemment des partisans de la ZANU-PF et des vétérans, l'avaient saisi par les bras et par les jambes après avoir exigé de connaître son nom. La victime pense qu'elle a été

enlevée parce que son frère est en contact avec le MDC. « X » a été battu et frappé à coups de pied en pleine rue par ses agresseurs, qui lui ont également comprimé les testicules. Une fois à l'intérieur du cabinet médical, ils l'auraient à nouveau roué de coups jusqu'à ce qu'il se mette à saigner du nez et de la bouche. Ils ne se seraient interrompus que lorsque leur victime a fait semblant de perdre connaissance. La captivité de « X » a duré quatre jours, pendant lesquels il est passé d'une chambre à l'autre au gré des tortures qu'on lui infligeait. Ses tortionnaires l'auraient notamment frappé à coups de manche à balai sur les mains, le dos, les fesses et la plante des pieds. Il aurait aussi été menacé d'être tué par l'un d'eux, l'adjoint au chef, semble-t-il. Les agresseurs auraient brandi un couteau en lançant le défi de trancher la gorge de leur prisonnier. La menace n'a pas été mise à exécution, l'un des vétérans s'étant interposé en déclarant que « X » n'avait pas d'activités politiques, mais les tortures ont continué. « X » se serait vu intimer l'ordre de poser l'index sur le sol puis de tourner autour en courant très vite sans décoller son index du sol, ce qui l'aurait laissé tout étourdi. Il a également déclaré qu'on l'avait déshabillé dans la salle de bain, qu'on lui avait bâillonné la bouche avec sa chemise et qu'on lui avait plongé la tête dans la cuvette des toilettes avant de tirer la chasse. Certains de ses tortionnaires riaient et criaient. « X » avait l'impression de suffoquer. Il a dit que « *cette nuit de torture a [avait] été la pire [qu'il ait] jamais connue* ». Plus de deux semaines après les faits, les marques et les blessures de « X » étaient toujours visibles et à vif, comme ont pu le constater les délégués d'Amnesty International.

Voici un autre cas, qui concerne « Y », enlevé le 8 mai dans un centre commercial situé à proximité du cabinet médical du docteur Hunzvi. « Y » a déclaré que des groupes de six personnes se relayaient pour le torturer et qu'en tout environ 90 personnes participaient à ces séances de torture. Il a raconté qu'un groupe de femmes lui avaient retiré tous ses vêtements. Ses tortionnaires auraient relié deux fils à une prise électrique et lui auraient infligé des décharges au niveau des aisselles et des parties génitales. Des experts en médecine légale ont confirmé la présence de cicatrices aux endroits où la victime disait avoir été torturée à l'électricité, ce qui donnait foi à ses déclarations. « Y » aurait subi d'autres formes de torture : on lui aurait percé la peau à l'aide de capsules de bouteille ; on l'aurait forcé à garder les bras en l'air pour pouvoir le frapper sur les côtes à coups de bâton ; on l'aurait également battu sur la plante des pieds au point qu'il n'aurait pu marcher correctement pendant deux jours. D'après les dires de « Y », ses tortionnaires exigeaient qu'il leur dise qui étaient « *les gros poissons* » du MDC, ainsi que « *[sa] position dans le parti, et l'endroit où habitent les dirigeants* ».

« X » et « Y » ont tous deux affirmé avoir vu, pendant leur détention dans le cabinet médical, de nombreuses autres personnes soumises à la torture. Ils ont également indiqué que des policiers venaient chercher certaines victimes pour les libérer (apparemment celles dont la « disparition » leur avait été signalée), tandis que les autres restaient à la merci de leurs geôliers.

Amnesty International regrette vivement qu'il ait fallu attendre que l'un des détenus du cabinet soit battu à mort le 17 mai, lors d'une tentative d'évasion, pour que les policiers prennent des mesures visant à empêcher que ce cabinet médical soit utilisé comme lieu de torture, alors même que « X », « Y » et d'autres victimes avaient signalé à la police ce qui leur était arrivé. Les policiers ont opéré une descente dans le cabinet et arrêté 46 vétérans et partisans de la ZANU-PF, dont certains ont été inculpés par un tribunal et placés en détention provisoire. À notre connaissance, le propriétaire du cabinet médical, le docteur Hunzvi, n'a pas été interrogé sur les faits rapportés ici.

## ***La liberté d'expression et les défenseurs des droits humains***

Dans cette situation où les tensions demeurent très vives, Amnesty International s'inquiète des menaces qui pèsent sur la liberté d'expression. Les journalistes qui sont menacés dans

le cadre de leurs activités professionnelles normales, qu'ils travaillent pour les médias zimbabwéens indépendants ou pour des médias étrangers, ne reçoivent aucune protection de la part des institutions chargées de faire appliquer la loi.

La *Zimbabwe Union of Journalists* (ZUJ, Union des journalistes du Zimbabwe) a réclamé une protection policière pour ses membres lorsque ceux-ci travaillent dans des zones où ils sont particulièrement exposés au danger, mais aucune suite n'a jamais été donnée à cette demande. Le fait que la police n'offre pas aux journalistes la protection nécessaire pour qu'ils puissent rendre compte convenablement de la situation dans ces zones constitue, selon Amnesty International, une atteinte grave à leur liberté d'expression et réduit la possibilité de recenser les violations commises.

Un autre motif de préoccupation touche au fait que la police ne protège pas les défenseurs des droits humains, par exemple ceux qui travaillent au sein d'organisations s'employant à faire connaître aux gens leurs droits civiques et leurs droits fondamentaux. Issues de la société civile, ces organisations qui s'attachent à transmettre une information non partisane en matière de droit de vote et à former des observateurs locaux pour les élections ont été la cible de menaces et de violences de la part de vétérans et de militants de la ZANU-PF. Des délégués d'Amnesty International ont interrogé plusieurs victimes de ces violences. Certaines se sont vu arracher leur tee-shirt parce qu'il portait le nom de leur organisation ; d'autres ont été brutalisées, comme cela s'est produit à Bulawayo, Marandellas et Mt Darwin. Ces personnes ont vu leurs droits humains bafoués, à l'instigation ou avec l'approbation du gouvernement, alors qu'elles s'étaient simplement donné pour tâche d'informer tous les Zimbabwéens pour qu'ils soient mieux à même de participer au processus électoral. De tels agissements sont contraires aux obligations qu'impose à tous les États la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme (dont l'intitulé complet est Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus). Amnesty International a pu se rendre compte de la crainte tangible et de l'appréhension qu'éprouvent les citoyens ordinaires, notamment dans les campagnes, parce qu'ils redoutent que leur vote ne soit pas secret et que les élections ne soient suivies de représailles.

### ***La question de l'impunité et l'obligation de rendre des comptes***

L'un des aspects les plus dramatiques de l'histoire des droits humains au Zimbabwe tient à ce qu'aucune enquête n'a été menée sur les graves violations commises dans le passé, et au fait que leurs auteurs n'ont pas été identifiés ni punis. En 1980, les dispositions relatives à l'accession du pays à l'indépendance prévoyaient notamment l'application d'une amnistie générale pour les auteurs de violations et d'exactions commises au cours de la guerre d'indépendance. Les soldats ayant servi dans les forces militaires et de sécurité rhodésiennes qui s'étaient rendus coupables d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de torture ont donc été incorporés dans les forces militaires et de sécurité du nouveau gouvernement du Zimbabwe, sans faire l'objet d'aucune sanction. Cette situation a eu pour effet, inévitablement, de faire passer un message clair indiquant qu'il était acceptable de perpétrer des atteintes aux droits humains et que les auteurs de ces actes échapperaient à tout châtement. Les méthodes utilisées pour commettre des violations ont également été reprises par les nouvelles forces zimbabwéennes et ont d'ailleurs souvent été pratiquées par les mêmes personnes.

En conséquence, les violations commises lors de la crise du Matabeleland, de 1983 à 1988, étaient calquées sur celles perpétrées pendant la guerre d'indépendance. Et une fois encore, l'opportunisme politique a permis qu'une amnistie générale soit proclamée, si bien qu'aucun des auteurs présumés d'exécutions extrajudiciaires, d'assassinats politiques, de viols ou d'actes de torture n'a été traduit en justice.

Amnesty International craint que ce climat d'impunité, qui dure depuis longtemps déjà, ne favorise la répétition des mêmes atteintes aux droits humains à l'approche des élections de juin.

### ***Un climat d'intimidation avant les élections***

En conclusion, le gouvernement zimbabwéen n'a pas veillé à ce que l'ensemble des citoyens de ce pays puissent, à l'occasion de la campagne électorale, exercer leurs droits à la liberté d'expression, d'association, de réunion et de circulation. Le gouvernement doit, de toute urgence, prendre des mesures visant à mettre un terme aux atteintes aux droits humains de manière à ce que tous les Zimbabwéens puissent participer au processus électoral librement et sans crainte. Dans cette optique, Amnesty International invite instamment les autorités zimbabwéennes à adopter immédiatement les mesures qui suivent.

## **Recommandations**

- ! La fin de la culture de l'impunité passe par la mise en place d'une commission d'enquête indépendante, internationale et impartiale qui serait invitée au Zimbabwe pour enquêter, dans le cadre des normes internationales s'appliquant à ce type de mission, sur les cas d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et de mauvais traitements qui ont été signalés ;
- ! le gouvernement zimbabwéen devrait inviter le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que le rapporteur spécial sur la torture, à se rendre dans le pays pour y procéder à des investigations ;
- ! l'ensemble des responsables gouvernementaux et des dirigeants de partis politiques doivent immédiatement et publiquement condamner les violences commises par leurs partisans, et s'engager à apporter leur concours à toute enquête impartiale sur les exactions présumées de leurs partisans ;
- ! l'ensemble des dirigeants politiques devraient s'engager fermement, publiquement et de façon répétée à veiller à ce que le scrutin ne soit pas suivi de représailles, quelle que soit son issue ;
- ! le président et le gouvernement devraient agir rapidement pour faire cesser les atteintes aux droits humains et garantir que des enquêtes efficaces seront menées sur les cas déjà signalés ;
- ! la police devrait prendre rapidement des mesures impartiales et conformes aux Principes de bases de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, afin de protéger toute personne au Zimbabwe contre d'éventuelles atteintes à ses droits fondamentaux et afin d'enquêter sur tous les homicides et agressions à caractère politique ;
- ! la police doit prendre des mesures immédiates pour assurer la protection des journalistes, des observateurs chargés de suivre les élections, des observateurs des droits humains et de toute personne qui s'emploie à informer les citoyens sur leurs droits civiques en vue du scrutin ;
- ! la communauté internationale devrait faire en sorte que ses observateurs restent dans le pays aussi longtemps qu'il le faudra à l'issue des élections afin de veiller à ce qu'aucune atteinte aux droits humains ne soit commise au lendemain du scrutin et de signaler publiquement toute violence qui se produirait ;
- ! les gouvernements du monde entier, y compris ceux de l'Afrique australe, devraient condamner les atteintes aux droits humains qui sont commises au Zimbabwe.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre ZIMBABWE. Terror tactics in the run-up to parliamentary elections, June 2000. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juin 2000.*

*Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>*

*Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :*

---